



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
02 mai 2022

**Séance du 06/05/2022**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-deux et le six mai, à 17 heures 30, le conseil municipal de  
**MALLEFOUGASSE AUGES**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
7

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO,  
Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Véronique NICOLLET

Votants :  
8

**Représentés** : Christian MICHEL

**Excusés** : Sandra BIANCARELLI, Marie MUNUERA

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Emmanuel DUPAS

### Délibération n°D\_2022\_014 Vote du budget communal 2022

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le budget ville : budget unique  
avec reprise de résultats et vote par chapitre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **APPROUVE** le dit budget :

- \* section d'exploitation équilibrée pour 427 748.10 €
- \* section d'investissement équilibrée pour 427 396.50 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la  
présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal  
Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie  
dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))  
dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RF
Publication / Affichage le.....-9 MAI 2022
DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/05/2022
004-210401097-20220506-D_2022_014-DE